



**Confédération
des syndicats nationaux**

Mémoire présenté par la
Confédération des syndicats nationaux

à Transition énergétique Québec

dans le cadre de la consultation publique
en vue de l'élaboration du *Plan directeur en transition,
innovation et efficacité énergétiques 2018-2023*

8 décembre 2017

Confédération des syndicats nationaux
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
Tél. : 514 598-2271
Télec. : 514 598-2052
www.csn.qc.ca

Présentation

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) est une organisation syndicale composée de près de 1 500 syndicats. Elle regroupe plus de 300 000 travailleuses et travailleurs œuvrant dans quelque 4 500 lieux de travail et réunis sur une base sectorielle ou professionnelle dans huit fédérations, ainsi que sur une base régionale dans treize conseils centraux, principalement sur le territoire du Québec. La CSN œuvre pour une société solidaire démocratique, juste, équitable et durable.

Remarques préliminaires

Nous remercions Transition énergétique Québec (TEQ) d'avoir initié cette consultation publique en vue de l'élaboration du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques pour 2018-2023.

Dans le cadre de cette consultation, la CSN a participé aux ateliers thématiques portant sur le bâtiment commercial et institutionnel, l'industrie et les bioénergies. Le Conseil central du Montréal métropolitain, affilié à la CSN, a participé aux ateliers portant sur l'aménagement du territoire et sur le transport des personnes. Le présent mémoire se veut une contribution complémentaire à nos interventions dans les ateliers thématiques. Nous insisterons tout particulièrement sur les enjeux touchant le monde du travail, qui sont malheureusement les grands oubliés des discussions en cours.

À cet égard, nous souhaitons rappeler que si nous avons salué la création de Transition énergétique Québec, nous avons également souligné l'importance d'une représentation des travailleuses et des travailleurs au sein de l'organisme. À l'heure actuelle, aucune organisation syndicale n'est présente au conseil d'administration et à la Table des parties prenantes. Nous sommes d'avis que cette situation doit être corrigée, car elle prive TEQ d'une expertise et d'un point de vue essentiels à la réussite de sa mission.

Introduction

La CSN est très sensible aux questions touchant l'environnement et les changements climatiques. Ces dernières années, nous avons entrepris des réflexions et multiplié les actions et les interventions pour que le développement durable devienne une réalité, tant dans les milieux de travail que dans l'ensemble de la société. Nous avons aussi participé à plusieurs consultations publiques et produit des mémoires sur des politiques ou des projets de loi touchant ces enjeux¹.

Force est de constater que le monde n'est toujours pas sur une trajectoire visant à limiter l'augmentation de la température moyenne globale à 2 °C et encore moins à 1,5 °C d'ici la fin du siècle. Si ces cibles ne sont pas atteintes, les catastrophes climatiques, tels les ouragans dévastateurs, les inondations ou les feux de forêt, vont se multiplier, entraînant des coûts sociaux et des drames humains considérables. L'urgence écologique dans laquelle nous nous retrouvons questionne aujourd'hui nos modèles de croissance et de développement. Selon nous, il est impératif de changer radicalement nos façons de produire et de consommer; nous devons aussi repenser notre rapport à l'environnement. Afin de limiter les conséquences des changements climatiques, nous avons souscrit à l'introduction d'une cible minimale de réduction de 37,5 % de nos émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2030 sous le niveau de 1990 annoncée par le gouvernement à la veille de la Conférence sur le climat de Paris (COP 21) à l'automne 2015.

Nous sommes interpellés par les enjeux énergétiques à plus d'un titre. Outre le fait que ces enjeux nous concernent comme acteurs du développement économique et social du Québec dans une perspective de développement durable, nous représentons plusieurs syndicats du secteur de l'énergie, mais aussi de secteurs industriels énergivores ou intenses en carbone, comme la production d'aluminium, les pâtes et papiers, les mines, les cimenteries et la transformation alimentaire. Nous sommes aussi présents dans la filière du transport, tant dans la fabrication de matériels roulants que dans le transport des marchandises et des personnes. Principal émetteur de GES et grand consommateur de carburants pétroliers, ce secteur d'activité est au cœur des enjeux énergétiques.

Conscients du rôle central joué par les questions énergétiques, nous avons produit en 2015 un document de réflexion qui expose des préoccupations, mais aussi des pistes de solution permettant de faire face aux défis énergétiques du Québec².

¹ Voir, entre autres, CSN, *Mémoire présenté au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre de la consultation publique sur les orientations gouvernementales et les enjeux en matière de changements climatiques*, 27 février 2012; CSN, *Mémoire présenté au ministère des Ressources naturelles du Québec dans le cadre de la consultation publique sur la stratégie énergétique*, 30 septembre 2013; CSN, *Mémoire présenté à la Commission des transports et de l'environnement. Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec à l'horizon 2030*, 6 octobre 2015; CSN, *Mémoire présenté à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles sur le projet de loi n° 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*, 26 juillet 2016.

² CSN, *Une stratégie énergétique durable dans un contexte d'urgence écologique*, 2015. Plusieurs de nos commentaires sont d'ailleurs tirés de ce document.

Nous estimons que le Québec doit résolument s'engager dans une transition énergétique. Toutefois, cette transition doit impliquer l'ensemble des acteurs, incluant les travailleuses et les travailleurs. Il est évident que le monde du travail subira des transformations. Or, les conséquences sur le travail et sur l'emploi sont peu abordées, voire carrément ignorées. Il est essentiel de remédier à cette situation. En ce sens, le plan directeur doit inclure des mesures visant à soutenir les travailleuses et les travailleurs touchés, dans une perspective de transition juste.

Contexte et cibles retenues

En avril 2016, le gouvernement a dévoilé sa Politique énergétique 2030³, *L'énergie des Québécois : source de croissance*. Cette politique, qui se veut une contribution à la lutte contre les changements climatiques, fixe cinq cibles ambitieuses :

1. Améliorer de 15 % l'efficacité avec laquelle l'énergie est utilisée;
2. Réduire de 40 % la quantité de produits pétroliers consommés;
3. Éliminer l'utilisation du charbon thermique;
4. Augmenter de 25 % la production totale d'énergies renouvelables;
5. Augmenter de 50 % la production de bioénergie.

Découlant de la Politique énergétique 2030, Transition énergétique Québec (TEQ) a été créé en avril 2017. Sous la responsabilité du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, cet organisme gouvernemental a pour mission de soutenir, de stimuler et de promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques. Il doit élaborer, tous les cinq ans, un plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques.

Le premier plan directeur couvrira la période 2018-2023 et « devra faire état des programmes et des mesures qui seront mis en place par TEQ, les ministères, les organismes publics et les distributeurs d'énergie⁴ (...) ». Il devra aussi permettre d'atteindre les deux cibles adoptées par le gouvernement en juin 2017 :

- Améliorer de 1 % par année l'efficacité énergétique moyenne de la société québécoise;
- Abaisser d'au moins 5 % la consommation totale de pétrole par rapport à celle de 2013, ce qui représenterait, en 2023, une baisse réelle de la consommation de quelque 900 millions de litres de produits pétroliers.

Bien que la présente consultation ne porte pas sur le choix des cibles, nous désirons tout de même émettre quelques commentaires. La hauteur de ces cibles, particulièrement celle touchant la réduction de la consommation de pétrole, est décevante. Alors que la Politique énergétique 2030 fixe une réduction de 40 % de la consommation de pétrole d'ici 2030, le plan directeur ne visera que 5 % de réduction pour les prochaines années. Par conséquent, il y aura énormément de progrès à accomplir entre la fin du premier plan directeur (2023) et l'horizon 2030. En fixant une cible si peu ambitieuse pour les cinq prochaines années, nous sommes en droit de nous demander si le gouvernement n'a pas déjà lancé la serviette et renoncé aux objectifs qu'il s'est donnés en matière de réduction des GES.

Nous ne le répéterons jamais assez, la transition vers une économie sobre en carbone passe par une diminution progressive de la consommation de pétrole. Même si le pétrole risque d'être utilisé pour encore quelques décennies, il est urgent d'en réduire dès maintenant notre consommation. La principale raison de diminuer aussi rapidement que possible l'utilisation du pétrole est évidemment la lutte contre les changements climatiques. Mais pour le Québec,

³ Énergie et Ressources naturelles Québec, *Politique énergétique 2030. L'énergie des Québécois : source de croissance*, Québec, 2016.

⁴ Transition énergétique Québec, *Cahier du participant. Aménagement du territoire*. Québec, p.6.

des raisons d'ordre économique militent aussi en ce sens. La volatilité du prix du pétrole de même que sa croissance tendancielle entraînent plusieurs conséquences économiques, tant sur les ménages que sur les entreprises. Une diminution de la consommation permettrait de réduire ces répercussions négatives.

L'efficacité énergétique : une filière à part entière

La CSN souscrit à l'objectif d'améliorer à tous les niveaux notre efficacité énergétique. Le concept d'efficacité énergétique doit s'imposer comme une règle essentielle à la réalisation de la plupart des projets au Québec. L'efficacité énergétique consiste non seulement à réduire la consommation d'énergie, mais aussi à augmenter les rendements énergétiques des équipements déjà existants et à faire de la recherche et du développement pour permettre des innovations technologiques moins énergivores.

La recherche d'une plus grande efficacité énergétique est avantageuse. Il en coûte moins cher de récupérer l'énergie mal utilisée que de faire l'acquisition de nouvelles énergies. Les économies générées provoquent une baisse définitive de la demande énergétique et peuvent être réinvesties dans l'économie. De plus, elle peut favoriser les régions si celles-ci deviennent les pôles de recherche de ces nouvelles technologies, puisque dans bien des cas, la recherche et le développement reliés à l'efficacité énergétique sont souvent réalisés à proximité des entreprises désirant améliorer leur bilan énergétique.

Bref, un plan ambitieux d'économie d'énergie permettrait à long terme de générer d'importantes retombées économiques tout en réduisant substantiellement les émissions de gaz à effet de serre. Si les investissements requis sont au rendez-vous, nous pourrions devenir un chef de file en matière d'efficacité énergétique. Afin d'obtenir un maximum d'effets, les efforts consacrés à l'efficacité énergétique doivent être continus et susciter un changement permanent du marché, de la culture et des habitudes de consommation. L'énergie la moins coûteuse sur les plans économique et environnemental sera toujours celle qui n'est pas consommée.

Pour une approche intégrée

Plusieurs experts affirment que la transition vers une économie plus sobre en carbone peut être créatrice d'emplois de qualité et un moteur de croissance économique. Arrimée à une politique industrielle ambitieuse, la transition énergétique peut devenir, selon nous, un moteur de développement durable et non une contrainte coûteuse. Elle peut favoriser l'essor d'activités économiques, la consolidation des emplois et la vitalité des régions.

En encourageant l'efficacité énergétique et le recours à des sources d'énergie qui produisent toujours moins de GES, il est possible de stimuler la modernisation des secteurs industriels plus traditionnels, comme l'industrie de l'aluminium, l'industrie du bois, du papier et de la forêt, l'industrie de la chimie et des plastiques et l'industrie de la production et de la transformation alimentaires.

Le plan directeur 2018-2023, avec d'autres politiques gouvernementales, doit aussi favoriser le développement de nouveaux secteurs industriels qui sont au cœur de la transition vers une

économie à faible émission de carbone, comme celui de la production d'énergie propre ou le développement du transport en commun et l'électrification du transport. Le secteur des technologies propres est particulièrement important, puisque les innovations qu'il développe se diffusent dans tous les secteurs d'activité, contribuant ainsi à décarboniser l'ensemble de l'économie.

Dans ce domaine comme dans d'autres, s'en remettre à une logique de marché est la pire des solutions. Le gouvernement doit soutenir les entreprises afin qu'elles développent et utilisent des technologies propres et qu'elles respectent les normes environnementales. Le plan directeur doit contenir des mesures en ce sens.

Cela dit, trop souvent, l'apport des travailleuses et des travailleurs à ce chapitre est sous-estimé. Or, ils sont souvent les mieux placés pour évaluer les processus et identifier des améliorations possibles. Ceci est sans compter leur rôle dans la mise en œuvre des changements. C'est pourquoi nous demandons des mesures et des programmes qui favorisent la participation des travailleuses et des travailleurs.

Emploi et travail : des enjeux incontournables

Pour la CSN, le premier plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques doit intégrer les questions du travail et de l'emploi. Les changements proposés doivent tenir compte des conséquences sur les milieux de travail et sur les communautés.

La transition énergétique exigera de nouvelles technologies et de nouveaux procédés. Leur introduction dans les milieux de travail touchera l'organisation du travail, mais aussi les compétences et les habiletés requises. La formation de la main-d'œuvre, tant le développement de l'expertise pour la relève que la requalification et l'actualisation des compétences pour celles et ceux qui sont en emploi, devient incontournable. Cela représente un défi, d'autant plus que le Québec vit présentement une rareté de main-d'œuvre en raison de l'évolution démographique.

La transition énergétique peut entraîner des pertes d'emplois, mais aussi être source d'emplois dans de nouvelles filières. Le marché du travail de demain sera différent de celui d'aujourd'hui. L'accompagnement des travailleuses et des travailleurs touchés est essentiel, mais pose aussi des défis. Cet accompagnement doit se traduire par des possibilités de formation, de réorientation de carrière, mais aussi par des programmes de soutien du revenu adéquat pendant la phase de transition d'un emploi à l'autre ou de l'emploi à la retraite.

Le cas du secteur des transports est un bon exemple des défis qui nous attendent. Principal utilisateur de pétrole, celui-ci est au cœur de la transition énergétique. De nombreux intervenants, dont la CSN, revendiquent une augmentation de l'offre de transport en commun à l'échelle du territoire. Nous militons aussi pour que le Québec s'engage résolument dans l'électrification des transports et devienne un chef de file mondial dans ce domaine. Plusieurs mesures et programmes touchant ce secteur sont déjà en place alors que d'autres sont à venir. En plus de répondre aux défis de la cohérence, de la coordination et du financement,

les différentes interventions devront aussi tenir compte des répercussions sur le monde du travail.

Certains changements envisagés pourraient provoquer des pertes d'emplois. Pensons aux effets de la diminution du nombre d'autos en circulation sur les activités du secteur de la vente automobile. Pensons aussi aux conséquences de la croissance du marché des moteurs électriques qui nécessitent moins d'entretien ou de réparation que les moteurs à essence. En plus des pertes d'emplois éventuelles, les qualifications et les connaissances techniques requises risquent aussi d'être fort différentes.

Parallèlement, des créations d'emplois sont possibles tant du côté de la recherche et du développement que de la fabrication ou de l'entretien de véhicules électriques. La valorisation et le développement du transport collectif pourraient aussi générer des emplois, notamment dans la construction de nouvelles infrastructures. Le gouvernement a un rôle important à jouer à ce chapitre. Il doit assurer un financement adéquat d'une part, et s'assurer des retombées les plus larges possible pour le Québec, d'autre part. Une politique de contenu local serait une bonne façon d'y contribuer.

L'État a la responsabilité d'agir et de poser des gestes pour que la transition se fasse correctement, sans faire de laissés pour compte. Cela commence par l'identification des répercussions des transformations proposées sur le monde du travail. Cet exercice d'identification est nécessaire, non pas pour contrer les changements, mais pour anticiper les effets et planifier les mesures d'accompagnement requises. Il doit se faire en impliquant tous les acteurs concernés : les travailleuses et les travailleurs, les organisations syndicales, les communautés et les entreprises. Par ailleurs, des mesures de formation, de recyclage, d'accompagnement et de soutien du revenu doivent être accessibles.

Conclusion : pour une transition juste

De façon générale, la CSN souscrit aux thèmes identifiés par Transition énergétique Québec pour guider l'élaboration du plan directeur 2018-2023. Les bâtiments, les bioénergies, l'industrie, l'innovation, l'aménagement du territoire et le transport sont autant de secteurs où des actions doivent être entreprises de façon prioritaire. Plusieurs des mesures proposées sont intéressantes et contribueraient certainement à l'atteinte des cibles fixées par le gouvernement. Par contre, elles demeurent largement incitatives. Il faut passer à une vitesse supérieure. Des interventions contraignantes, de type réglementaire ou autre, doivent être mises en place.

Nous sommes aussi préoccupés par la capacité de TEQ à assurer leur financement. À ce jour, les sommes dédiées à la transition énergétique nous semblent insuffisantes en regard des enjeux. Nous comptons sur un changement de cap dans le budget à venir, sinon la transition énergétique restera un vœu pieux.

S'engager dans une transition énergétique ambitieuse n'est pas une option; il s'agit d'une urgence environnementale. Dans notre mémoire, nous avons insisté sur les enjeux du monde du travail qui sont les grands oubliés des discussions en cours. Le plan directeur 2018-2023 devra en tenir compte si nous voulons que la transition énergétique soit aussi un vecteur de croissance et de création d'emplois de qualité.

Comme l'ensemble des organisations syndicales d'ici et d'ailleurs dans le monde, nous revendiquons une transition juste⁵. Personne ne doit tomber dans la pauvreté en raison de la transition écologique. Une transition juste implique que les enjeux du monde du travail et de l'emploi soient intégrés à la démarche. Elle implique aussi que les coûts économiques et sociaux sont équitablement partagés et que des mesures soient prises pour les atténuer.

Selon nous, il ne suffit pas d'engager le Québec sur la voie d'une économie sobre en carbone; il faut aussi viser à être l'une des sociétés les plus égalitaires et inclusives. C'est à cela que veut répondre le concept de transition juste.

⁵ Soulignons que le principe d'une transition juste et l'importance de la création d'emplois décents et de qualité sont reconnus dans l'Accord de Paris sur le climat, adopté par 195 pays en décembre 2015. TEQ aurait aussi intérêt à consulter les principes directeurs pour une transition juste de l'Organisation internationale du travail (OIT). Voir, OIT, *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*, 2015.
[http://www.ilo.org/global/topics/green-jobs/publications/WCMS_432864/lang--fr/index.htm].

La CSN recommande :

Que TEQ collabore avec le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité :

- à la réalisation d'études visant à identifier les conséquences des changements liés à la transition énergétique sur le travail et l'emploi;
- à la mise en œuvre des programmes et des mesures pour soutenir les travailleuses et les travailleurs touchés par la transition.

Que TEQ encourage la participation des travailleuses et des travailleurs à tous les niveaux : local, sectoriel, régional et national.

Que le plan directeur intègre des mesures de formation et d'adaptation au marché du travail ainsi que des mesures de soutien du revenu pour les travailleuses et les travailleurs touchés. Que le gouvernement et les entreprises participent au financement de ces mesures.

Annexe

Alors qu'un nombre grandissant de chercheurs et d'organismes s'intéressent aux conséquences de la lutte contre les changements climatiques sur l'emploi, peu d'études ont été réalisées à ce sujet au Québec. En vue de combler cette lacune, la CSN a participé à une étude pilotée par Copticom, Stratégies et relations publiques, à laquelle ont aussi collaboré d'autres acteurs du monde du travail, des représentants des entreprises, des milieux environnementaux et de l'économie sociale. Cette étude apporte un éclairage sur les répercussions actuelles et prévisibles de la transition énergétique sur la main d'œuvre et l'emploi dans trois secteurs névralgiques : le secteur des transports, le secteur du bâtiment et le secteur de la transformation et de la distribution d'énergie⁶. Certains éléments méritent d'être soulignés⁷.

Constats généraux

- Les impacts les plus directs et les plus immédiats se situent en matière de formation de la main-d'œuvre;
- Peu de pertes d'emplois à court et à moyen terme sont à prévoir;
- La transition énergétique est porteuse de création d'emplois supplémentaires, dans certains secteurs et sous-secteurs précis;
- Les gains en efficacité énergétique qui découleront de la transition pourraient accroître la productivité globale de l'économie québécoise et, par conséquent, contribuer à la richesse du Québec.

Pistes d'action

- Développer des programmes de formation générale et continue dans les trois secteurs étudiés;
- Favoriser le développement d'entreprises et de technologies dans une économie plurielle;
- Mettre en place un cadre réglementaire cohérent et efficace pour stimuler la transition énergétique tout en assurant une prévisibilité des changements.

⁶ Groupe de travail sur la main-d'œuvre. *La transition énergétique et la main-d'œuvre québécoise : Promouvoir des transformations durables sur le plan écologique et social dans les secteurs du transport, du bâtiment et de l'énergie*, Copticom. Stratégie et relations publiques. Version préliminaire et non publiée, octobre 2017.

⁷ *Ibid*, p. 63.